

Observer dans la durée l'ensemble des vols et cambriolages

I. Deux décennies de baisse

Cambriolages et vols de et dans les voitures sont des victimations 'de ménage' : toute atteinte à la résidence ou aux véhicules d'une unité de vie a pour victimes l'ensemble des personnes qui y réside. Au contraire, les vols personnels, qu'ils soient accompagnés de violence ou non, concernent spécifiquement l'enquête. Il est cependant possible de travailler sur l'ensemble des estimations d'incidence puisqu'on parle alors de faits et non plus de personnes.

En fait, parmi les cambriolages, on retiendra seulement ceux de la résidence principale et de ses annexes, les enquêtes utilisées ne permettant pas toujours de prendre les autres en considération (voir la fiche [Observer dans la durée les cambriolages](#)).

Cet exercice (tableau 1) permet de diagnostiquer une tendance à la baisse depuis le milieu des années 1990.

Tableau 1 : Ensemble des vols et cambriolages : enquêtes et statistiques de police 1984-2020

	nombre estimé de vols selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé de vols avec 1 dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières réduites(*)	statistiques policières larges (**)
CESDIP 1984-85	6 515	4 676	3 479	4 027
1985-86			3 323	3 823
1986-87			3 052	3 515
1987-88			2 959	3 421
1988-89			3 042	3 515
1989-90			3 284	3 774
1990-91			3 543	4 058
1991-92			3 799	4 330
1992-93			3 956	4 496
1993-94			3 912	4 451
EPCV 1994-95	9 990	6 353	3 724	4 230
EPCV 1995-96	8 563	5 360	3 528	4 004
EPCV 1996-97	7 572	4 707	3 385	3 854
EPCV 1997-98	6 370	3 692	3 351	3 813
EPCV 1998-99	7 485	4 370	3 361	3 817
EPCV 1999-00	7 050	4 293	3 382	3 831
EPCV 2000-01	7 906	4 884	3 547	4 012
EPCV 2001-02	7 830	4 702	3 640	4 115
EPCV 2002-03	7 081	4 428	3 524	3 982
EPCV 2003-04	6 665	3 074	3 327	
EPCV 2004-05	7 316	3 213	3 144	
CVS 2005-06	6 426	2 790	3 009	
CVS 2006-07	6 089	2 652	2 848	
CVS 2007-08	5 713	2 356	2 664	
CVS 2008-09	5 751	2 250	2 595	
CVS 2009-10	5 110	2 175	2 587	
CVS 2010-11	4 908	2 052	2 585	

	nombre estimé de vols selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé de vols avec 1dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières réduites(*)	statistiques policières larges (**)
CVS 2011-12	5 013	2 061	2 622	
CVS 2012-13	5 281	2 370	2 705	
CVS 2013-14	5 237	2 182	2 795	
CVS 2014-15	4 593	1 865	2 807	
CVS 2015-16	4 678	1 867	2 788	
CVS 2016-17	5 365	2 217	2 789	
CVS 2017-18	4 655	1 802	2 751	
2018-19	--	--	2 579	
CVS 2019-20	3 953	2 637	2 783	

Sources : CESDIP, INSEE, Intérieur (SSM-SI)

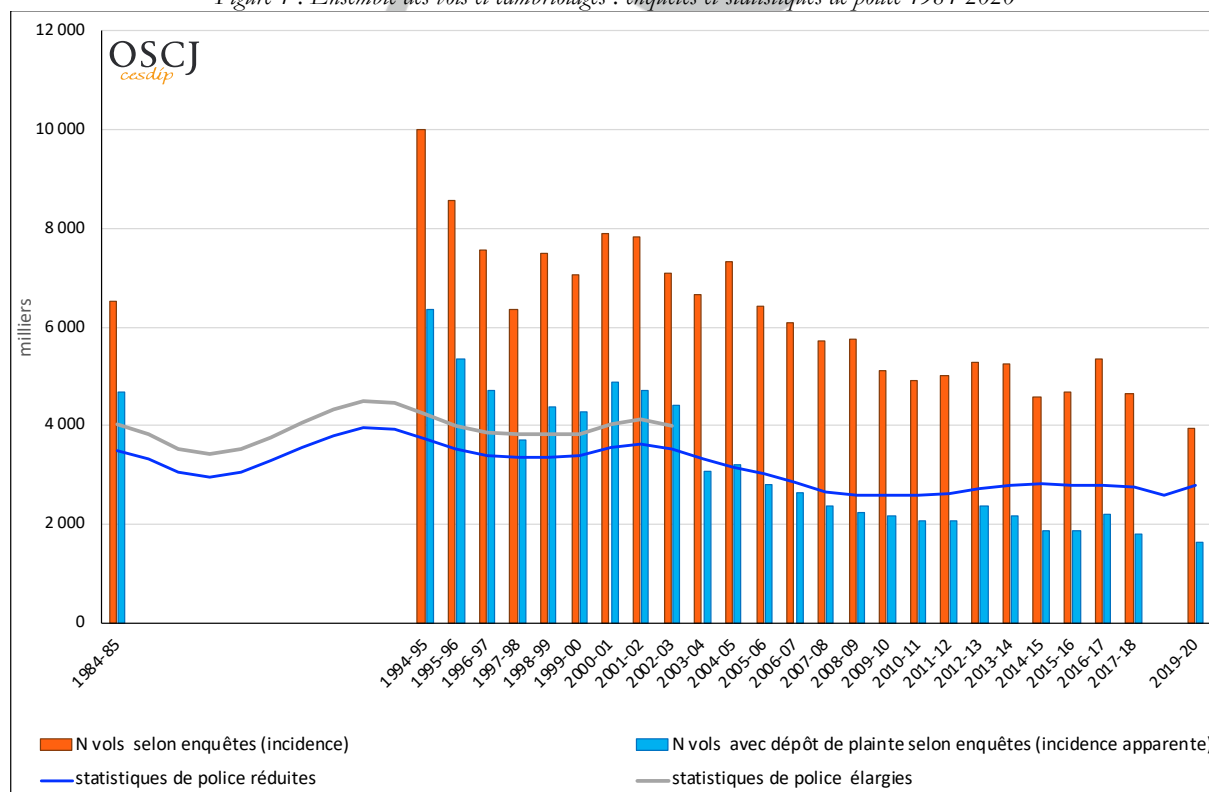
Champ : France métropolitaine

*Index 27, 35,37, 38, 32, 42, 43

**mêmes index + 28, 30, 31, 36

Jusqu'en 2002-03, on ignore si les enquêtés n'ont pas inclus dans les vols personnels certaines formes de vols ou de cambriolages qui ne bénéficiaient pas alors de questions spécifiques. On est donc conduit, pour cette première période, à travailler sur deux ensembles policiers, l'un réduit l'autre élargi. Au niveau d'agrégation où nous travaillons ici, la différence entre les deux estimations n'est pas considérable. Et l'on peut admettre qu'enquêtes et données policières sont en tendance à peu près dans un rapport de 1 à 2¹. L'ensemble constitue un système de mesure cohérent : les deux sources s'accordent pour indiquer que cette victimation patrimoniale est sur une pente descendante de longue durée (figure 1).

Figure 1 : Ensemble des vols et cambriolages : enquêtes et statistiques de police 1984-2020



Sources : INSEE, Intérieur (SSM-SI)

Champ : France métropolitaine

¹La série policière réduite est corrélée avec la série d'enquêtes à 0,87 sur la période 1984-85/2019-2020. Sur la période 1984-85/2002-03, la série policière large l'est à 0,69.

II. Une baisse limitée après une longue période de hausse très marquée

Une fois terminée la comparaison des résultats d'enquêtes avec les données policières, on peut tenter d'utiliser la plus grande ancienneté de ces dernières pour nuancer le diagnostic de diminution de la victimation patrimoniale en le mettant en perspective sur le plus long terme.

Rétrospectivement, la statistique policière² (figure 2) suggère le démarrage vers le début des années 1960 d'une puissante vague de délinquance d'appropriation : correction faite du mouvement de population, le taux de vols et de cambriolages va être multiplié par six en six décennies, passant de quelque 45/10 000 en 1950 à environ 280 en 2018, avec cette précision que toute la croissance de cette courbe se situe entre 1960 et 1993, année où le taux avait atteint son acmé, à 460/10 000.

Que signifie pareil relevé ? Une plus grande propension du volé à se plaindre ? Une plus forte diligence policière à enregistrer les vols ? Ou tout simplement une croissance de ces victimations ? Ou encore un panachage des trois, mais alors dans quelles proportions ? On ne dispose pas pour la période cruciale 1960-1985 d'enquêtes de victimation susceptibles de servir de termes de comparaison.

Figure 2 : Les vols d'après les statistiques de police et de gendarmerie, taux pour 10 000 habitants, 1950-2021



On incrimine souvent le développement de l'assurance-vol qui aurait incité à déposer davantage de plaintes même à délinquance constante. Mais nous disposons d'enquêtes périodiques sur la diffusion de l'assurance-vol et elles renversent cette hypothèse : malgré les efforts des assureurs, cette forme d'assurance ne va se généraliser (très brutalement) qu'à un moment – la deuxième partie de la décennie 1970 – où l'essentiel de la croissance est déjà engrangé³.

² On utilise ici un ensemble plus vaste que celui figurant au tableau 1 et à la figure 1 : il regroupe l'ensemble des (crimes et délits de) vols et cambriolages enregistrés par la statistique policière.

³ Ces enquêtes sont analysées in Lemaître, 1993.

Quant à l'hypothèse d'une meilleure attention policière à cette délinquance, rien ne plaide en sa faveur ; au contraire, l'effondrement du taux d'élucidation des vols – 36,3 en 1950, 14,1 en 2019 – suggère qu'on s'y intéresse de moins en moins.

En raisonnant par élimination, il est donc raisonnable d'admettre une très forte augmentation en deux décennies et demie de cette délinquance d'appropriation. La raisonnable corrélation entre données policières et enquêtes de victimation sur leur période de vie commune plaide en faveur de cette interprétation.

Mais un tel constat relativise la baisse observée pendant la période la plus récente : il s'agit plutôt d'une simple érosion en palier haut. Elle est loin d'annuler l'explosion de la délinquance acquisitive intervenue au cours des décennies 1960 et 1970.

Conclusion

Soumises à moins de pression que celles concernant la violence, les mesures de la délinquance patrimoniale constituent encore, malgré les ruptures auxquelles elles ont été exposées, un système cohérent et crédible⁴.

Elles s'accordent à indiquer une tendance à la baisse depuis le milieu des années 1990, mais qui succède, vraisemblablement, à une poussée extrêmement forte dans les décennies précédentes.

Ainsi cette délinquance continue de figurer au premier plan des risques de victimation, ce qui contraste avec une prise en charge institutionnelle très peu prioritaire dont témoigne la faiblesse du taux d'élucidation de ces vols et cambriolages. Sa gestion est en fait déléguée aux assurances, surtout pour ce qui concerne les cambriolages et les vols de voitures (voy. la fiche Observer dans la durée le renvoi aux assurances).

Références

- GAGNERON W., LEDORH M., JOBIC Y., PROIX É., 2014, *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure sur le ressort de la préfecture de police*, Paris, Inspection générale de l'administration / Inspection générale de la police nationale.
- LEMAITRE A., *Assurance et criminalité : gérer et prévenir, Étude criminologique de l'assurance vol*, Université de Liège, thèse de droit, 1993.
- ROUZEAU M., SINTIVE J.C., LOISEAU C., SAVIN A., KABLA-LANGLOIS, I., LORON, C., *Rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure. Tome 1, Tome 2 : annexes*, Paris, Inspection générale de l'administration, 2013.

⁴ Cependant, le rapport des inspections générales sur *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure* (Rouzeau *et al.* 2013) jette un doute sur la qualité des enregistrements policiers des dernières années (voy. dans le même sens pour la Préfecture de police de Paris, Gagneron *et al.*, 2014).